

Vers une agence régionale de la biodiversité...

Quels besoins en région sur la biodiversité ?

Quelle plus-value d'une action collective par rapport à l'existant ?

Objectifs de l'atelier :

Recueillir les points de vue des partenaires sur :

- leur définition de la biodiversité ;
- les besoins qu'ils identifient en matière de politique de biodiversité : quels enjeux de connaissance, de gestion, de protection, de formation... ? Quels bénéfices attendre d'une politique dédiée à la biodiversité (attractivité du territoire, bien-être, économie ...) ?
- leur vision sur les modalités et les bénéfices d'une action collective dans le cadre de cette politique.

Synthèse de l'atelier :

- De quelle biodiversité parle-t-on ?

Les participants mettent en avant les différents composants reconnus habituellement dans la biodiversité : diversité génétique, diversité des espèces et des populations d'espèces, diversité des milieux, diversité des paysages. Il est également précisé qu'elle est abordable sous de nombreux angles : biodiversité remarquable, ordinaire, domestique, invisible, des sols...

La biodiversité n'est pas figée. Beaucoup insistent sur le fait qu'elle doit être appréhendée comme en constante évolution, en y intégrant l'interaction homme-nature ; en ce sens la biodiversité est à la fois un héritage, un capital, un patrimoine commun. A cette occasion, il est souligné que la protection de la biodiversité tend parfois à insister sur une espèce simplement parce qu'elle est légalement protégée, ou à avoir une vision statique de la nature.

- Comment aborder l'importance de la biodiversité ?

On peut aborder l'importance de la biodiversité en termes de services rendus (services écosystémiques) et souligner tout l'intérêt qu'elle présente en termes de ressources durables, d'économie (la circularité de l'économie est évoquée), d'activités générées, de bien-être, etc., mais il est important également de l'aborder en termes artistique, philosophique, culturel, de la « faire aimer ».

- L'importance de connaître la biodiversité

La connaissance de la biodiversité est exprimée comme un préalable essentiel pour définir, calibrer, mener à bien les politiques publiques. Cette connaissance doit permettre d'établir des états des lieux de la biodiversité et de son évolution, dont des diagnostics des foyers de biodiversité et de l'état des milieux et des populations d'espèces à différentes échelles. Pour cela, elle doit faire l'objet d'une actualisation permanente.

Cela implique notamment pour les participants :

- un « langage » partagé, notamment autour d'une terminologie, d'indicateurs et de cibles communs ; un « baromètre de la biodiversité » peut être ainsi défini pour accompagner l'action ;



- des outils de capitalisation et de partage de l'information (SINP, bases de données, atlas publiés...), dans le respect de la confidentialité de certaines données, à différentes échelles selon les territoires appréhendés (ex : ZNIEFF, bassins hydrographiques, ...)
 - des méthodes d'acquisition de données harmonisées et si possible simples ;
 - l'identification des lacunes de connaissance portant sur les taxons (espèces patrimoniales, communes à « invisibles », invasives...), les populations (dynamique, interactions...) sur les habitats naturels (présence, cartographie), l'identification des corridors en lien avec les trames vertes et bleues ;
 - une approche pluridisciplinaire (pouvant aller jusqu'à intégrer les sciences humaines et sociales) ;
 - des relations plus étroites avec les programmes de recherche appliqués et concrets (sans pour autant exclure la recherche fondamentale), valorisables et rigoureux, débouchant sur des publications
 - un souci de pédagogie dans tous les travaux, avant d'en faciliter l'accès et la compréhension face à des phénomènes parfois complexes ;
- Gérer et protéger

La protection d'espaces au titre de la biodiversité est importante, mais ne doit pas servir d'alibi qui amènerait à ne pas s'investir sur les autres territoires, et ne doit pas être conçu comme en opposition à l'activité humaine par principe. Si un discours institutionnel clair s'impose sur la protection de la biodiversité, notamment sur le volet légal, la question de l'évolution des textes est incontournable (espèces communes protégées, espèces rares non protégées, etc.). La préservation de la biodiversité doit également s'inscrire le plus en amont possible des décisions d'aménagement du territoire, y compris dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT...) et être abordée dans des logiques de projet, intégrant un bon équilibre entre concertation et opérationnalité.

La gestion de la biodiversité est pratiquée par tous, mais rarement partagée. Des retours d'expériences sont nécessaires, avec un recensement des opérations mises en œuvre aboutissant si possible à un catalogue d'actions.

Un fort besoin d'accompagnement des acteurs et des réseaux d'acteurs est exprimé ; cet accompagnement vise autant le cadrage politique (donner du sens, expliciter les enjeux, définir des objectifs de résultats) qu'un appui méthodologique (ingénierie) et la formation des acteurs. Enfin, il ne faut pas reculer devant des projets à caractère expérimental et innovant.

- Communiquer et sensibiliser

Il apparaît essentiel de communiquer et valoriser autour des actions favorables à la biodiversité ; l'action est support de sensibilisation et force d'entraînement par l'exemple.

De manière générale, la sensibilisation et l'éducation constituent un besoin essentiel pour une mise en œuvre de politique efficace. Il s'agit de faire évoluer les perceptions de chacun autour des enjeux liés à la biodiversité, d'entraîner une mobilisation citoyenne dans la concertation et dans l'action (gestes quotidiens - sciences participatives - mise en place d'une plateforme sentinelle de l'environnement), de faciliter une adhésion à une politique commune.



Il est noté en particulier le décalage entre le grand public et un monde « d'experts ». Les messages et les interventions doivent s'appuyer sur des cas concrets, parfois très locaux. Les visites sur le terrain sont de bons supports, les inventaires de biodiversité communale sont sources de concertation. Compte tenu de la diversité des cibles, une identification précise du public visé est nécessaire ; on s'appuiera aussi sur des relais et des réseaux constitués : les associations sont de bonnes portes d'entrée ; les écoles, universités, centres de formation sont également des lieux importants.

- De multiples acteurs

De très nombreux acteurs interviennent dans la protection, la gestion et la valorisation de la biodiversité. Il est nécessaire d'identifier ces acteurs, sans oublier les acteurs socio-économiques, de cataloguer les compétences présentes (techniques et juridiques), de développer à la fois la concertation et la synergie entre ces acteurs. Plus globalement, la perception et la définition des enjeux, l'acquisition de connaissances et de savoirs, la mise en œuvre de programmes d'action, le fonctionnement en réseaux, l'éducation et la sensibilisation... sont apparus extrêmement inter dépendants. En ce sens, une vision partagée d'une politique coordonnée au plan régional est indispensable.

Modalités d'animation de l'atelier :

Les ateliers de 20 personnes en moyenne se déroulaient selon les modalités d'un débat orienté par quelques mots clefs autour de la biodiversité (définitions, connaissance, gestion, protection, formation, sensibilisation, concertation, animation régionale...). Les discussions étaient ensuite traduites par mots clefs sur paper-board et mind mapping.

